



**ACADÉMIE  
DE LIMOGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Corrèze

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,  
DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES  
DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA CORREZE

Division des ressources humaines départementales  
Carte scolaire 1<sup>er</sup> degré

### **Arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental de la Corrèze et des membres de la formation spécialisée**

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration départemental et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

#### **ARRETE :**

#### **Chapitre 1<sup>er</sup> : Le comité social d'administration spécial départemental (articles 1<sup>er</sup> à 2)**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Le comité social d'administration spécial départemental institué auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze comprend, outre le directeur académique des services de l'éducation nationale qui le préside, le secrétaire général.

##### **Article 2**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial départemental de la Corrèze les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

#### **1. Au titre de la FSU**

##### **a) Représentants titulaires : cinq sièges**

- Madame Angélique PACAUD, professeur des écoles, directrice - école primaire de St Bonnet l'Enfantier
- Monsieur Romain CHAMPETIER, professeur des écoles, IMAREL de Liginiac
- Madame Nathalie RIBIERE, professeur des écoles, directrice – école maternelle de Marcillac la Croze
- Monsieur Didier BARROS, conseiller principal d'éducation, collège Jean Moulin Brive
- Madame Catherine SOARES, AESH

b) Représentants suppléants : cinq sièges

- Madame Karine ROSSANDER, professeur des écoles, école primaire de Favars
- Madame Fabienne POUGET, professeur des écoles, école primaire de Corrèze
- Madame Nathalie SIEG, professeur des écoles, directrice – école primaire de Noailles
- Madame Laëtitia AGNOUX, professeur certifiée documentaliste, collège Lakanal Treignac
- Madame Sandra LESCURE, professeur de lycée professionnel, LP René Cassin de Tulle

## **2. Au titre de UNSA Education**

a) Représentants titulaires : trois sièges

- Madame Katia RYTTER, professeur des écoles, directrice – école primaire de Ladignac sur Rondelle
- Monsieur Jérôme FARAMOND PESSAYRE, professeur de lycée professionnel, SEGPA collège Victor Hugo de Tulle
- Madame Edwige PLAS, principale adjointe, collège Jean Lurçat de Brive

b) Représentants suppléants : trois sièges

- Madame Laurence ORLIAGUET, professeur des écoles, directrice école maternelle Damien Madesclaire d'Egletons
- Madame Isabelle DO NASCIMENTO, Infirmière, collège André Fargeas-Lubersac
- Madame Nadia RICHEZ, AESH

## **3. Au titre de la FNEC FP FO**

a) Représentants titulaires : un siège

- Madame Delphine BAYOL, professeur des écoles, école primaire de Sarroux - St Julien

b) Représentants suppléants : un siège

- Madame Laëtitia GUICHENU, professeur certifié, lycée Cabanis de Brive

## **4. Au titre du Sgen-CFDT**

a) Représentants titulaires : un siège

- Madame Emilie JERRETIE, professeur des écoles, directrice - école maternelle de St Augustin

b) Représentants suppléants : un siège

- Madame Nathalie BUCQUET-JOURNEAUX, professeur des écoles, école élémentaire Jules Vallès de Brive

## **Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental (articles 3 à 4)**

### **Article 3**

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental institué auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze comprend, outre le directeur académique des services de l'éducation nationale qui le préside, le secrétaire général.

## **Article 4**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de la Corrèze les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

### **1. Au titre de la Fédération syndicale unitaire - FSU**

#### a) Représentants titulaires : cinq sièges

- Monsieur Romain CHAMPETIER, professeur des écoles, IMAREL de Liginac
- Madame Nathalie RIBIERE, professeur des écoles, directrice – école maternelle de Marcillac la Croze
- Madame Sandra LESCURE, professeur de lycée professionnel, lycée René Cassin de Tulle
- Monsieur Didier BARROS, conseiller principal d'éducation, collège Jean Moulin Brive
- Madame Laëtitia AGNOUX, professeur certifié documentaliste, collège Lakanal - Treignac

#### b) Représentants suppléants : cinq sièges

- Madame Valérie DIOP, psychologue de l'éducation nationale, école élémentaire d'Allasac
- Madame Nathalie SIEG, professeur des écoles, directrice – école primaire de Noailles
- Madame Karine GONCALVES professeur de lycée professionnel, lycée Simone Veil de Brive.
- Monsieur Séverin GEFFROY, professeur certifié, collège d'Allasac
- Monsieur Cédric RAVA, professeur certifié, collège Cabanis de Brive

### **2. Au titre de UNSA Education**

#### a) Représentants titulaires : trois sièges

- Madame Katia RYTTER, professeur des écoles, directrice de l'école primaire de Lagnac sur Rondelle
- Monsieur Christophe MENVIELLE, professeur des écoles, école primaire de Varetz
- Monsieur Jérôme FARAMOND PESSAYRE, professeur de lycée professionnel, SEGPA collège Victor Hugo de Tulle

#### b) Représentants suppléants : trois sièges

- Madame Laurence ORLIAGUET, professeur des écoles, directrice de l'école maternelle Damien Madesclaire d'Egletons
- Madame Catherine CHARBONNEL, adjoint administratif, DSDEN de la Corrèze
- Madame Isabelle FULMINET, attachée d'administration, DSDEN de la Corrèze

### **3. Au titre de la FNEC FP FO**

#### a) Représentants titulaires : un siège

- Madame Laëtitia GUICHENU, professeur certifié, lycée Cabanis de Brive

#### b) Représentants suppléants : un siège

- Madame Delphine BAYOL, professeur des écoles, école primaire de Sarroux - St Julien

### **4. Au titre du Sgen-CFDT**

#### a) Représentants titulaires : un siège

- Madame Nathalie BUCQUET-JOURNEAUX, professeur des écoles, école élémentaire Jules Vallès de Brive

b) Représentants suppléants : un siège

- Madame Elise CESSAT, professeur des écoles, école élémentaire Thérèse Simonet de Brive

#### **Article 5**

Le secrétaire général de la DSDEN de la Corrèze est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein du service.

---



Dominique Malroux